

Nouveau modèle de financement de la formation médicale postgraduée en général et après l'introduction des DRG

Le financement de la formation médicale postgraduée est un sujet récurrent auquel se consacrent depuis plus de dix ans les politiciens, les directeurs d'hôpitaux, les recteurs d'universités et l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM), et a fortiori l'organisation qui l'a précédé. Les opinions divergent quant aux institutions ou personnes qui pourraient superviser ce financement. Une étude mandatée par l'ISFM suggère une formule de pool.

Max Giger^a, Harry Telser^b

^a Dr, Président de l'ISFM, c/o FMH, 3000 Berne 15

^b Polynomics AG, Olten, Dr. oec. publ.

Le financement de la formation médicale postgraduée doit être considéré à la lumière du besoin en prestations médicales et donc de la future main-d'œuvre médicale (work-force). Depuis plus de 20 ans, le nombre de médecins titulaires d'un diplôme de spécialiste suisse ne suffit pas à couvrir la demande en médecins dans les institutions. Aujourd'hui, 44% des médecins qui accomplissent une formation postgraduée en vue d'obtenir un des 43 titres de spécialiste suisses proviennent de l'étranger. La Suisse doit donc encore faire appel à des médecins assistants étrangers. Six années au moins seront nécessaires avant que l'effet des mesures mises en route par les facultés de médecine, dans le but d'augmenter de 15 à 20% leur capacité de recevoir des étudiants, ne se ressente dans les hôpitaux. La formation postgraduée dispensée en Suisse devra rester

tion postgraduée. L'augmentation de l'efficacité répond en particulier à l'intérêt des assistants qui, souvent, ne sont pas en mesure de réaliser dans une période de temps optimale, c'est-à-dire de cinq à six ans, les examens médicaux et les opérations nécessaires à l'obtention du titre de spécialiste. Avant de pouvoir exercer en indépendant, la Loi sur les professions médicales (LPMéd) impose une durée de formation postgraduée de trois ans minimum. Raison pour laquelle la plupart des médecins diplômés poursuivent une formation postgraduée. Cette dernière se déroule en contact et avec les patients eux-mêmes et, suivant le programme de formation, elle inclut entre deux à six heures de cours théoriques hebdomadaires. En 2009, plus de 9000 postes de formation postgraduée sont répartis comme suit dans toute la Suisse: 3% dans le Tessin, 30% en Suisse romande et 67% en Suisse alémanique. A quelques exceptions près, ces postes de formation se trouvent dans les quelques 1200 hôpitaux et institutions publiques et de droit public, en majeure partie garants de la formation postgraduée, d'une part dans l'intérêt des prestataires de soins et, d'autre part, en leur qualité d'organisations vouées à l'enseignement, dans l'intérêt de l'innovation et de la garantie de la main-d'œuvre médicale future. Par ailleurs, la formation postgraduée, également nécessaire dans le domaine de la médecine ambulatoire, notamment la médecine de famille, peut également être accomplie dans près de 650 cabinets médicaux.

Les médecins-assistants étant désormais soumis à la Loi sur le travail, une partie des coûts de la formation postgraduée, prise en charge jusqu'à présent par les assistants (par un temps de travail plus élevé), doit désormais être financée par les hôpitaux. A court terme, la première conséquence palpable a été la création de 800 nouveaux postes au cours de ces quatre dernières années. Cela équivaut à une classe d'âge de formation postgraduée. A long terme, ce glissement

«La garantie du financement exerce également une influence positive sur l'efficacité et l'attrait de la formation postgraduée»

attrayante. L'attrait d'une telle formation repose sur les trois éléments suivants: bonne ambiance de travail dans les hôpitaux suisses, bonne supervision de l'enseignement (en matière de contenu de la formation), qualité de vie élevée à laquelle contribue également le salaire versé pendant cette importante période d'une carrière professionnelle. Ce dernier est en corrélation directe avec le financement de la formation postgraduée.

Plus de 800 nouveaux postes de formation postgraduée en 4 ans

La garantie du financement exerce également une influence positive sur l'efficacité et l'attrait de la forma-

des coûts vers les hôpitaux réduit leur motivation à proposer une formation médicale postgraduée. Bon nombre d'institutions ont déjà commencé à freiner leurs investissements dans la formation postgraduée.

Aggravation des problèmes de financement en raison des DRG

L'introduction générale du système de forfaits par cas (DRG) aggravera encore plus le problème. Les cantons seront dans l'obligation de prendre en charge les prestations d'intérêt public, et notamment la formation postgraduée conformément à la législation actuelle. Reste à savoir si les sommes déboursées suffiront à couvrir les coûts de la formation médicale postgraduée dans les hôpitaux, ces coûts n'étant pas connus et très difficiles à définir avec précision. Etant donné que la formation médicale postgraduée offerte dans les hôpitaux est une production conjointe de prestations de santé, de recherche et d'enseignement, il n'est guère possible d'isoler tous les coûts. Des appréciations grossières fluctuent entre des valeurs de CHF 17 000 et CHF 168 000 par assistant et par an. Les divergences

duées d'un point de vue économique (la version complète est disponible sur www.polynomics.ch ou www.siwf.ch). Après la présentation de réflexions générales au sujet de la formation postgraduée et d'exemples de modèles de financement (notamment en Allemagne, aux Etats-Unis et en Nouvelle-Zélande), ils suggèrent d'orienter la discussion sur une formule de pool de financement pour la Suisse.

Proposition: créer un pool de formation postgraduée

Après la création préalable d'un nouveau fonds financé en premier lieu par les cantons, à l'image de la situation actuelle du double financement des hôpitaux, un montant d'un ordre de grandeur de 17 000 francs (la valeur la plus basse des estimations de coûts connues) par poste occupé pourrait être versé au début aux hôpitaux et aux institutions proposant une formation postgraduée efficace. La formation postgraduée en cabinet médical pourrait également bénéficier de ce modèle de financement. Ce pool pourrait être géré par l'ISFM sous la surveillance des cantons et de la Confédération.

«Un des grands avantages de cette formule de pool réside dans le fait de pouvoir intervenir de manière régulatrice sur le système de formation postgraduée grâce aux montants versés aux hôpitaux»

considérables entre ces chiffres proviennent entre autres des différentes méthodes utilisées, soit des analyses ponctuelles effectuées en hôpital ou des évaluations économétriques de la statistique hospitalière sur l'ensemble de la Suisse. Par conséquent, la formation médicale postgraduée se retrouvera face à d'importants défis à relever suite aux changements apportés au financement des hôpitaux.

Pour assurer l'approvisionnement en soins de la population, la pérennité de la main-d'œuvre médicale doit cependant être garantie, indépendamment des considérations financières liées aux prestations des hôpitaux et des institutions. Dans ce contexte, le financement de la formation postgraduée doit être aussi bien assuré en service hospitalier que dans le domaine ambulatoire. Mandatés par l'ISFM, Harry Telser et Karolin Leukert de Polynomics ont réalisé une étude sur le financement de la formation médicale postgra-

Un des grands avantages de cette formule de pool réside dans le fait de pouvoir intervenir de manière régulatrice sur le système de formation postgraduée grâce aux montants versés aux hôpitaux. Les contributions peuvent être augmentées ou diminuées sans devoir connaître les coûts de la formation médicale postgraduée, ce qui motivera les hôpitaux à augmenter ou diminuer le nombre de places de formation postgraduée. Par ailleurs, en différenciant les montants versés selon les disciplines, il devient possible d'exercer une influence sur la répartition des disciplines. Ce serait une des méthodes pour garantir une formation postgraduée efficace. La balle est maintenant du côté des responsables de l'approvisionnement en soins, à savoir les directeurs cantonaux des départements de la santé publique qui, dès cet automne, vont profondément étudier la question du pool tel qu'il a été proposé.